



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/307  
28 août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session  
Point 85 de l'ordre du jour provisoire\*

COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE

Application des recommandations de la deuxième Conférence  
des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations  
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 3	3
II. GROUPE DE TRAVAIL PLÉNIER CHARGÉ D'ÉVALUER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE . . . . .	4 - 5	3
III. COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS . . . . .	6 - 8	3
IV. ÉTUDES . . . . .	9 - 11	4
V. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES . . . . .	12 - 27	5
A. Cours de formation, ateliers, conférences et colloques . . . . .	13 - 14	5
B. Développement des capacités endogènes . . . . .	15 - 19	6
C. Services consultatifs techniques . . . . .	20	7

\* A/52/150 et Corr.1.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
D. Bourses de longue durée . . . . .	21	8
E. Mécanismes régionaux de coopération . . . . .	22 - 27	9
VI. SERVICE INTERNATIONAL D'INFORMATION SPATIALE . . . . .	28 - 30	10
VII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES . . . . .	31 - 32	10
VIII. TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE . . . . .	33 - 35	11

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 51/123 du 13 décembre 1996, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à lui présenter, à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82)<sup>1</sup>.

2. Le présent rapport, qui contient des informations sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations de la Conférence, est établi comme suite à cette demande.

3. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son sous-comité scientifique et technique et le Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont procédé à un examen des résultats obtenus dans le cadre de l'application des recommandations de la Conférence au cours de leurs sessions de 1997. Le présent rapport reflète essentiellement les conclusions du Comité, dont le rapport est par ailleurs présenté à l'Assemblée générale<sup>2</sup>.

## II. GROUPE DE TRAVAIL PLÉNIER CHARGÉ D'ÉVALUER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

4. Le Comité scientifique et technique a reconvoqué le Groupe de travail plénier à sa session de 1997, conformément à la résolution 51/123 de l'Assemblée générale, afin de poursuivre ses travaux.

5. À sa session de 1997, le Comité a approuvé les recommandations que le Groupe de travail avait formulées dans son rapport (A/AC.105/672, annexe II) et a recommandé que cet organe soit reconvoqué en 1998 pour poursuivre ses travaux.

## III. COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS

6. Au paragraphe 25 de sa résolution 51/123, l'Assemblée générale a invité tous les gouvernements qui participent aux travaux d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales s'occupant de l'espace ou de questions spatiales à prendre des mesures efficaces pour appliquer les recommandations de la Conférence. À cet égard, le Comité a constaté avec satisfaction que divers organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et autres organisations internationales avaient participé à tous les stades de ses travaux et de ceux de son sous-comité scientifique et technique.

7. Les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation de

l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale, possèdent de nombreux programmes liés à l'espace qui vont dans le sens des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. On trouvera des détails concernant ces programmes dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace. Le plus récent de ces rapports (A/AC.105/675) contient un aperçu des programmes de travail de ces organismes pour 1997 et 1998.

8. Les programmes et projets des organismes des Nations Unies sont coordonnés lors de réunions annuelles interinstitutions. À sa dix-huitième session, la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales a accueilli avec satisfaction une proposition présentée par le Bureau des affaires spatiales concernant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour renforcer la coordination des activités des organismes des Nations Unies relatives à l'espace. Elle est convenue que le Bureau devrait ajouter à sa page d'accueil une page permettant aux "visiteurs" de consulter les pages d'accueil d'autres organisations dont les activités sont liées à l'espace. Elle a également décidé de continuer à envisager, à sa prochaine session, les moyens d'utiliser Internet et les services connexes pour l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général, auquel il est fait référence au paragraphe 7 ci-dessus, et de mettre en place une tribune électronique permettant de procéder à un dialogue interinstitutions afin de renforcer davantage la coordination des activités liées à l'application des techniques spatiales. La Réunion interinstitutions sur les activités spatiales tiendra sa dix-neuvième session en mai 1998 à l'Office des Nations Unies à Vienne.

#### IV. ÉTUDES

9. En réponse aux demandes formulées par le Groupe de travail plénier lors de sa dixième session, le Secrétariat a élaboré les rapports et études ci-après, qu'il a présentés au Sous-Comité scientifique et technique lors de sa trente-quatrième session, en 1997 : "Application des recommandations de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace : activités des États Membres" (A/AC.105/661 et Add.1 et 2); "Les sciences spatiales fondamentales dans les pays en développement" (A/AC.105/664); et "Utilisation de nouvelles technologies dans le domaine des communications par satellite et des réseaux d'information" (A/AC.105/665).

10. En approuvant les recommandations formulées par le Groupe de travail plénier à sa onzième session, le Comité pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que les nouveaux rapports et études qui devaient être établis par le Bureau des affaires spatiales porteraient sur des questions dont l'examen a été demandé par le Sous-Comité scientifique et technique, faisant office de comité consultatif de la Conférence UNISPACE III (voir plus loin la section VIII relative à la Conférence UNISPACE III), et sur des questions qui pourraient faire l'objet de documents d'information, soit pour

les activités préparatoires en vue de la Conférence, soit pour la Conférence elle-même.

11. Conformément aux recommandations du Groupe de travail, le Secrétariat élaborera en outre les rapports et études ci-après, qu'il soumettra au Sous-Comité à sa session de 1998 : rapports des États Membres et des organisations internationales s'intéressant au domaine spatial sur leurs activités spatiales susceptibles de faire l'objet d'une coopération internationale accrue, sur leurs recherches en matière de débris spatiaux, en particulier les méthodes éprouvées permettant de réduire au minimum la création de débris spatiaux, et sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace; et rapports des États Membres sur leurs activités spatiales menées individuellement ou en coopération, sur les ressources et les moyens technologiques dont ils disposent dans le domaine spatial pour promouvoir la coopération touchant les utilisations pacifiques de l'espace, sur la sûreté des engins spatiaux à défilement ayant à leur bord des sources d'énergie nucléaires et sur les collisions de ces engins avec des débris spatiaux.

#### V. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES

12. Au paragraphe 7 de sa résolution 37/90 du 10 décembre 1982, l'Assemblée générale a décidé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait être axé, comme l'avait recommandé la Conférence, sur sept objectifs précis. Les activités menées en 1996 ainsi que les activités prévues pour 1997-1998 pour atteindre ces objectifs sont décrites dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/660 et Add.1).

##### A. Cours de formation, ateliers, conférences et colloques

13. Parmi les activités menées ou prévues au titre du programme de 1997, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les gouvernements des États Membres, figurent les cours de formation, ateliers, conférences, colloques et séminaires suivants : l'atelier ONU/Agence spatiale européenne (ASE) sur les communications par satellite, organisé en coopération avec le Gouvernement indien et l'ASE; le séminaire des Nations Unies intitulé "Space Futures and Human Security", organisé en coopération avec le Gouvernement autrichien; le septième stage international de formation ONU/Suède sur l'enseignement de la télédétection à l'intention des enseignants, organisé en coopération avec le Gouvernement suédois; le septième atelier ONU/ASE sur les sciences spatiales fondamentales, organisé en coopération avec le Gouvernement hondurien et l'ASE; le colloque ONU/ASE sur la coopération avec les pays en développement dans le domaine de l'industrie spatiale, organisé en coopération avec le Gouvernement autrichien, le Land de Styrie, la ville de Graz et l'ASE; l'atelier international ONU/Israël sur les techniques de communication par satellite au service du renforcement des capacités, organisé en coopération avec le Gouvernement israélien; l'atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique (FIA)/ASE sur les techniques spatiales en tant que moyen peu onéreux d'améliorer l'infrastructure des pays en développement, organisé en coopération avec le Gouvernement italien, la Commission européenne, l'ASE et la FIA; l'atelier

ONU/Comité de la recherche spatiale (COSPAR)/Brésil sur les techniques d'analyse des données, organisé en coopération avec le Gouvernement brésilien, le COSPAR et l'ASE; le quatrième stage de formation ONU/ASE sur la surveillance des ressources naturelles, des sources d'énergie renouvelables et de l'environnement au moyen des données fournies par les satellites européens de télédétection, organisé en coopération avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU et l'ASE; la deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur les retombées bénéfiques des techniques spatiales : défis et possibilités, organisée en coopération avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

14. En 1998, il est prévu d'organiser les stages, ateliers, conférences, colloques, séminaires et réunions ci-après :

a) Le huitième stage international ONU/Suède sur l'enseignement de la télédétection à l'intention des enseignants;

b) La réunion régionale ONU/ASE sur les techniques spatiales et leurs applications pour le développement (mettant l'accent sur les applications de la télédétection hyperfréquence et préparant la Conférence UNISPACE III), qui doit se tenir en Malaisie;

c) La Conférence régionale des Nations Unies à l'intention des décideurs dans le domaine du développement des techniques spatiales (préparant la Conférence UNISPACE III), qui doit se tenir en Afrique;

d) La réunion régionale des Nations Unies sur les techniques spatiales et leurs applications au service du développement (mettant l'accent sur la technologie de l'information et préparant la Conférence UNISPACE III), qui doit se tenir dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes;

e) La troisième Conférence régionale des Nations Unies sur les retombées bénéfiques des techniques spatiales, qui doit se tenir en Asie;

f) Le Colloque ONU/Autriche sur les techniques spatiales et leurs applications au service du développement (préparant la Conférence UNISPACE III), qui doit se tenir à Graz (Autriche);

g) L'atelier ONU/FIA sur les applications des techniques spatiales au profit des pays en développement, qui doit se tenir à Melbourne (Australie);

h) Le deuxième Séminaire des Nations Unies intitulé "Space Futures and Human Security", qui doit se tenir au Tyrol (Autriche).

#### B. Développement des capacités endogènes

15. Conformément à la recommandation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant le développement des capacités endogènes, à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1990, dans laquelle l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que l'ONU s'attache à favoriser la création de centres régionaux de formation aux

sciences et techniques spatiales dans des établissements nationaux et régionaux d'enseignement des pays en développement, et à la résolution 51/123 de l'Assemblée, dans laquelle celle-ci a de nouveau considéré qu'il était particulièrement urgent que l'ONU encourage la création, au niveau régional, de centres de formation appropriés, le Secrétariat a beaucoup progressé dans la création de ces centres de formation, qui sont affiliés à l'ONU. Il a en outre fait le point sur ses activités dans ce domaine dans le document intitulé "Rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales" (A/AC.105/660 et Add.1) et a rendu compte au Comité de l'état d'avancement de ses travaux.

16. Le Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour la région de l'Asie et du Pacifique a été inauguré en Inde en novembre 1995, et son deuxième programme d'enseignement, qui était consacré aux communications, a débuté en janvier 1997. La participation au conseil d'administration du Centre et à ses activités est ouverte à tous les États Membres de la région. Il est prévu que, le moment venu et avec l'accord de son conseil d'administration, le Centre se transformera en un réseau d'antennes subsidiaires en vue d'utiliser pleinement les ressources et le potentiel de la région.

17. Le Brésil et le Mexique, qui se proposent d'accueillir le Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ont signé en mars 1997 un accord à ce sujet. En Afrique, le Maroc et le Nigéria ont mis au point des projets d'accord concernant la création de tels centres, destinés respectivement aux pays africains francophones et aux pays africains anglophones, et ont invité les pays de la région à leur communiquer leurs observations concernant les projets d'accord. Les pays concernés devraient souscrire à ces accords d'ici à la fin de 1997.

18. Dans la région de l'Asie occidentale, les discussions relatives à la création d'un centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales se poursuivent avec l'Arabie saoudite, la Jordanie et la République arabe syrienne. Pour ce qui est de l'Europe centrale, orientale et méridionale, la Bulgarie, la Grèce, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Turquie progressent en ce qui concerne la création d'un réseau d'institutions d'enseignement des sciences et des techniques spatiales. Des experts de ces pays sont convenus d'entreprendre, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, une étude portant sur les besoins techniques, la conception, les mécanismes de fonctionnement et le financement de ce réseau.

19. Un programme modèle a été mis au point afin que chacun des centres régionaux pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales dispose des indications nécessaires concernant le niveau exigé pour une reconnaissance internationale des diplômes délivrés. Un document intitulé "Centres pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales/Programmes d'enseignement" (A/AC.105/649) a été présenté au Sous-Comité scientifique et technique à sa session de 1997.

### C. Services consultatifs techniques

20. À l'alinéa g) du paragraphe 7 de sa résolution 37/90 en date du 10 décembre 1982, l'Assemblée générale a décidé que le Programme des Nations Unies pour les

applications des techniques spatiales devrait, à la demande des États Membres ou des institutions spécialisées, fournir ou faire fournir des services techniques consultatifs sur les projets d'application des techniques spatiales. Eu égard à ce mandat, le Programme a fourni ou fournit actuellement une assistance consistant à :

a) Définir et mettre en place, en collaboration avec l'ASE et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, les mécanismes d'appui devant permettre aux scientifiques d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes de recevoir et d'exploiter les données fournies par le satellite européen de télédétection de l'ASE;

b) Aider le Gouvernement uruguayen à assurer le suivi des recommandations de la troisième Conférence de l'espace pour les Amériques, en sa qualité de Secrétaire provisoire de la Conférence;

c) Aider le Gouvernement de la République de Corée à développer l'activité du Conseil des communications par satellite pour l'Asie et le Pacifique (voir par. 23 ci-après);

d) Mener, en collaboration avec l'ASE, des activités de suivi de la série d'ateliers consacrés aux sciences spatiales fondamentales (pour plus de détails, se référer au document A/AC.105/664, mentionné au paragraphe 9 ci-dessus);

e) Aider la région de l'Afrique à exécuter le projet intitulé "Cooperative Information Network Linking Scientists and Professionals in Africa" (COPINE), en vue de créer un réseau de communication efficace qui permette aux professionnels et aux scientifiques africains et européens d'échanger, aux niveaux national, continental et intercontinental, des informations utiles dans des domaines aussi divers que les soins de santé, l'agriculture, l'éducation, les sciences et les technologies et la gestion et la surveillance des ressources naturelles et de l'environnement;

f) Élaborer, en collaboration avec les organismes intéressés des Nations Unies, une proposition de projet interinstitutions de système d'alerte par satellite, en cas de catastrophe, des communautés rurales et isolées des petits États insulaires en développement, en particulier ceux de l'Asie et du Pacifique et des Caraïbes;

g) Aider la région de l'Afrique à appliquer les mesures de suivi prévues dans le Mémoire de Pretoria sur les techniques spatiales pour l'Afrique, adopté par la deuxième Conférence régionale des Nations Unies sur les techniques spatiales au service du développement durable en Afrique (voir par. 26 ci-après).

#### D. Bourses de longue durée

21. En vue de promouvoir le développement des capacités endogènes, le Programme attribuera cinq bourses de longue durée destinées à faciliter la formation approfondie de participants de pays en développement dans les domaines suivants : antennes spatiales et propagation dans l'espace, systèmes de communication, systèmes d'information en matière de télédétection et instruments



de télédétection. L'ASE a renouvelé ses offres de bourse (cinq) pour la période 1997-1998.

#### E. Mécanismes régionaux de coopération

22. Conformément à la résolution 51/123 de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1996, le Secrétariat a continué à s'employer à renforcer les mécanismes régionaux de coopération dans le cadre d'activités d'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

23. Grâce aux conseils que le service consultatif du Programme a dispensés au Gouvernement de la République de Corée, le Conseil des communications par satellite pour l'Asie et le Pacifique, qui vise à promouvoir l'harmonisation du développement et de l'utilisation des communications par satellite dans la région et à favoriser la coopération à cette fin, a pu développer rapidement ses activités. À sa conférence, en novembre 1996, il a mis un accent particulier sur la contribution des techniques d'exploitation des satellites à la mise en place de moyens d'information mondiaux. En juin 1997, il comptait 60 membres répartis non seulement en Asie et dans le Pacifique mais aussi en Europe et en Amérique du Nord.

24. On considère par ailleurs que la création de centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales, qui vise essentiellement à renforcer les moyens humains et techniques de recherche des pays en développement de chaque région dans le domaine spatial, est de nature à favoriser la consolidation des mécanismes régionaux de coopération entreprise par le Secrétariat. Une fois mis en place, chacun de ces centres pourrait se développer et s'intégrer dans un réseau dont les programmes pourraient être analogues à certains éléments des programmes des institutions de chaque région spécialisées dans l'étude et l'application des techniques spatiales.

25. Les activités de suivi des ateliers consacrés aux sciences spatiales fondamentales (voir alinéa d) du paragraphe ci-dessus) ont également permis de renforcer la coopération régionale. L'aide fournie aux Gouvernements colombien, égyptien, hondurien et sri-lankais pour la mise en place d'installations destinées à la recherche astronomique et à l'exploration des planètes ont contribué au développement de réseaux internationaux d'observatoires en Asie occidentale, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Asie.

26. La deuxième Conférence régionale des Nations Unies sur les techniques spatiales au service du développement durable en Afrique, qui a été organisée par le Programme en Afrique du Sud en novembre 1996, a adopté le Mémorandum de Pretoria sur les techniques spatiales pour l'Afrique, qui recense les besoins prioritaires de la région auxquels les techniques spatiales permettent de répondre et indique les mesures à prendre aux niveaux national et régional pour que la région puisse mettre les sciences et techniques spatiales au service de son développement économique et social.

27. Le Programme contribue également à l'application des recommandations de la troisième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui a adopté la Déclaration de Punta del Este (A/51/682, annexe), aux termes de laquelle les États

américains réaffirment leur volonté d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. La Conférence a adopté un plan d'action qui vise à promouvoir et à renforcer les programmes de coopération multilatérale des pays de la région dans le domaine spatial.

#### VI. SERVICE INTERNATIONAL D'INFORMATION SPATIALE

28. Au paragraphe 8 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a décidé de créer un service international d'information spatiale qui se composerait initialement d'un annuaire des sources d'information et des services de données et aurait pour fonction d'indiquer, sur demande, les banques de données et les sources d'information accessibles.

29. Eu égard à ce mandat, le Service international d'information spatiale a publié les documents suivants : Highlights in Space (A/AC.105/654), établi à partir des rapports annuels du COSPAR et de la FIA ainsi que d'une communication de l'Institut international du droit spatial; le huitième volume des Séminaires des programmes des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/650), qui présente le texte des communications soumises aux séminaires, ateliers et stages d'information organisés par le Programme en 1996; un document intitulé Enseignement, formation, recherche et possibilités de bourses d'études dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications : répertoire (A/AC.105/671).

30. Le Service international d'information spatiale a pu continuer à étoffer ses activités en constituant une petite base de données et en créant une page d'accueil sur Internet. La page d'accueil du Bureau des affaires spatiales fournit actuellement des informations relatives à tous les instruments juridiques concernant l'espace adoptés par l'Assemblée générale, des informations relatives au Comité et à ses organes subsidiaires, un aperçu d'ensemble du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, des informations fournies par les États Membres et une rubrique, "Questions souvent posées", dans laquelle le Service répond aux questions touchant les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial. Compte tenu de ces activités, le Secrétariat continue de collaborer avec l'Agence spatiale allemande et le Comité des satellites de télédétection à la mise en place du service d'information du Comité, qui a essentiellement pour fonction d'aider les utilisateurs des pays en développement à localiser les sources d'information sur les données, projets et services d'observation de la Terre et à y accéder.

#### VII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

31. Au paragraphe 10 de la résolution 37/90, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils versent des contributions volontaires, en espèces ou en nature, destinées à permettre l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans une note verbale datée du 11 mars 1983, le Secrétaire général a porté ce paragraphe à l'intention des États Membres, eu égard en particulier aux activités élargies qui ont été confiées au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans le cadre de son nouveau mandat. Les États Membres et

les organisations internationales qui ont répondu à cet appel depuis la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale sont mentionnés dans les sections appropriées du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>2</sup>.

32. Conformément à la recommandation que, en 1993, le Comité lui avait faite d'augmenter le budget du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour que celui-ci soit mieux à même d'appliquer les recommandations de la Conférence, l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, a approuvé l'ouverture de crédits supplémentaires pour le Programme au titre de l'exercice biennal 1994-1995. Toutefois, les restrictions budgétaires imposées pour l'exercice biennal en cours se sont traduites par une diminution des crédits alloués au Programme et ont conduit à restreindre et à reporter certaines des activités prévues. À sa session de 1997, le Comité a pris note de la déception exprimée par des représentants des pays en développement devant l'insuffisance des ressources financières prévues pour appliquer dans leur intégralité les recommandations de la Conférence.

#### VIII. TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

33. Au paragraphe 28 de sa résolution 51/123, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique selon laquelle celui-ci devrait tenir à l'Office des Nations Unies à Vienne une session extraordinaire (UNISPACE III), ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Comité et le Sous-Comité scientifique et technique de faire office de comité préparatoire et de comité consultatif d'UNISPACE III et le Bureau des affaires spatiales d'assurer le secrétariat exécutif, et prié également le Comité préparatoire et le Comité consultatif de s'acquitter des fonctions qui leur étaient confiées dans le rapport du Comité<sup>3</sup> sur les travaux de sa trente-neuvième session et de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs d'UNISPACE III.

34. Le Sous-Comité, par le truchement de son Groupe de travail plénier, s'est acquitté des tâches que lui avaient confiées l'Assemblée générale. Le Groupe de travail a recommandé que la Conférence UNISPACE III (session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) se tienne à Vienne en juillet 1999. Le Groupe de travail a également fait des recommandations concernant les objectifs, la participation, l'ordre du jour provisoire annoté, les aspects financiers et d'autres questions intéressant UNISPACE III. Le Sous-Comité a pris note que le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/672, annexe II) servait de référence au Comité, faisant office de Comité préparatoire, pour mener à bien les tâches que lui avait confiées l'Assemblée générale. Le Sous-Comité, faisant office de Comité consultatif, a également fait une recommandation sur la durée et la forme des réunions qui se tiendraient pendant les sessions du Comité et de ses organes subsidiaires en 1999. On trouvera dans le rapport de la trente-quatrième session du Sous-Comité un aperçu des délibérations du Comité consultatif (A/AC.105/672, par. 156 à 165).

35. Le Comité préparatoire a examiné la question et approuvé les recommandations du Groupe de travail du Sous-Comité et du Comité consultatif. Le Comité préparatoire a fait un certain nombre de recommandations au sujet de la Conférence, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un projet de rapport sur les travaux de la Conférence et de documents de fond, le thème de la Conférence, l'organisation de réunions régionales préparatoires, la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et du secteur privé, et les aspects financiers. Le Bureau des affaires spatiales, faisant office de secrétariat exécutif de la Conférence, a été prié d'établir dans les délais voulus, pour la session de 1998 du Comité consultatif, un avant-projet de rapport sur les travaux de la Conférence et un calendrier indicatif des activités qui seraient organisées avant et pendant celle-ci. Le Bureau a également été prié d'établir suffisamment tôt, pour que les gouvernements puissent les examiner et préparer leurs documents de pays, des documents de base à l'intention des participants à la Conférence, conformément à la proposition du Bureau (A/AC.105/1997/CRP.4/Rev.2). Les recommandations du Comité préparatoire font l'objet des paragraphes 150 à 161 du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa quarantième session.<sup>2</sup>

#### Notes

<sup>1</sup> Voir Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 9-21 août 1982 (A/CONF.101/10 et Corr.1 et 2).

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième et unième session, Supplément No 20 (A/52/20).

<sup>3</sup> Ibid, Cinquante et unième session, Supplément No 20 (A/51/20).

-----